

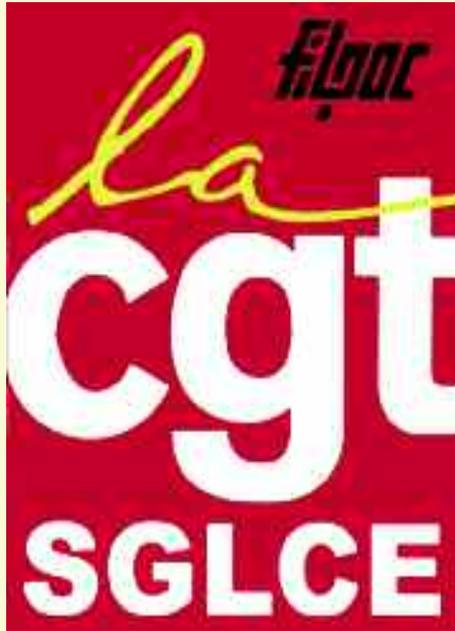
le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Juin 2015 - 1,80 €



N° 364

SOMMAIRE

2 et 6/7

Commission exécutive
du 16 février 2015

3

Dans l'action !

4

Loi Macron

5

Dialogue social
à la mode libérale

8/9

Les transporteurs en lutte

10

Actualité Labeur

11 à 13

Commission exécutive
du 30 mars 2015

14

Assemblée générale SURL

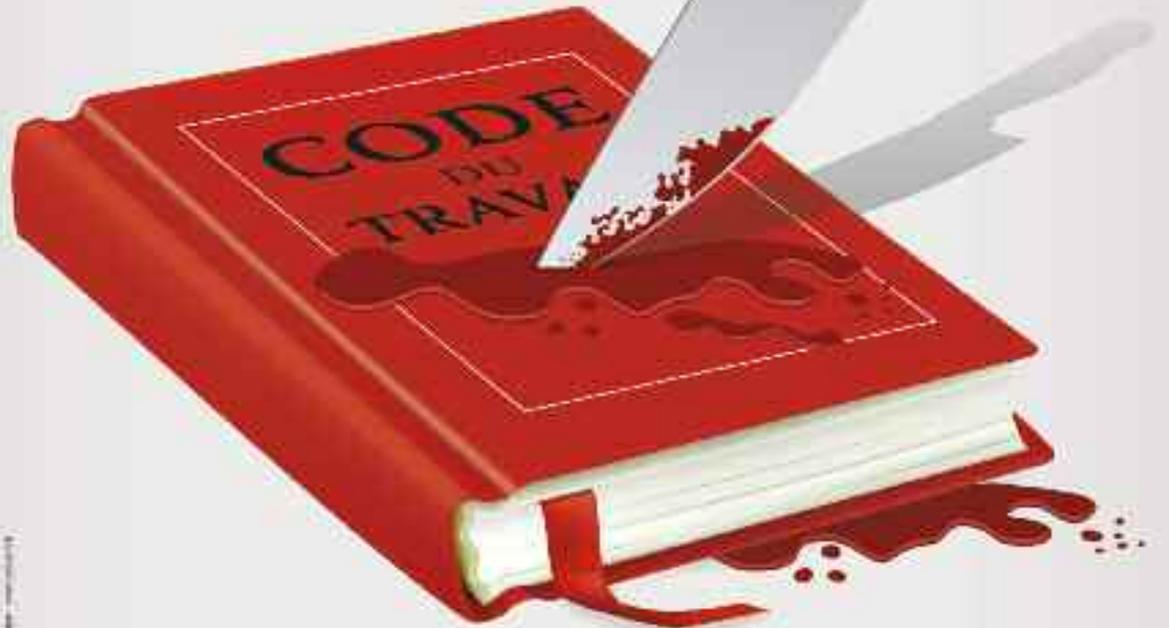
15

Assemblée générale
Photograpeurs de Presse

16

Brèves

MEURTRE AVEC PRÉMÉDI- TATION



L'ACCORD MEDEF
NE PEUT ÊTRE UNE LOI
DE LA RÉPUBLIQUE

www.cgt.fr

Compte rendu de la commission exécutive du 16 février 2015

Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

- situation générale et dans la profession ;
- Charlie Hebdo ;
- CGT : réunions de sa CE du 12 janvier et du CCN du 13 janvier ;
- questions diverses.

Introduction du secrétaire général sur la situation générale et dans la profession

Tous les membres de la Commission exécutive souhaitent la bienvenue à Anne des *Journaux officiels*, invitée suite à une décision prise dernièrement.

Grèce et Espagne

Dans toute l'Europe, les politiques d'austérité vont bon train.

Depuis plusieurs années, la Grèce est touchée de plein fouet. Le peuple grec a décidé de se faire entendre, de protester contre ces politiques où seul compte l'argent. Il a décidé de changer de système politique, d'orientation économique et de mettre en avant ses besoins pour relancer son pays par la consommation et non par

la spéculation.

Pour ce faire, il a démocratiquement élu un Premier ministre qui, dans le discours, correspond aux changements qu'il attend. Reste maintenant à agir pour que les paroles se concrétisent en actes. En tout cas, vu les réactions de la classe politique et notamment de l'Allemagne, l'élection d'Aléxis TSIPRAS a fait l'effet d'une bombe. La Troïka qui, par le prêt accordé aux Grecs, voulait décider de l'avenir du pays a été mise à mal. C'est une première volonté historique et dans laquelle nous nous reconnaissons volontiers.

En effet, notre syndicat s'inscrit pleinement dans le combat pour un changement d'orientation politique en France et en Europe.

La Grèce doit maintenant écrire son histoire avec le soutien de tous ceux qui veulent combattre les politiques d'austérité imposées par l'Europe.

À l'instar de Podemos en Espagne, Syriza montre qu'une autre voie est possible.

Soyons attentifs et aidons ces pays à sortir de la misère et ne laissons plus les grands fortunés de ce monde décider à notre place. Leur destin, notre destin passent par une politique sociale ambitieuse et par un mieux-vivre des citoyens.

La CE se réjouit des résultats des élections en Grèce mais reste prudente quant à la suite des événements.

Le vote et la situation y sont très complexes. Il y a un vote contre l'austérité, un refus de la politique libérale menée par les états européens. Il est néanmoins difficile de déterminer le profil des électeurs de Syriza : est-ce un refus des politiques d'austérité ou une réelle adhésion à une politique socialiste ? Ce qui est sûr, c'est que Syriza a besoin d'une extension de cette lutte partout en Europe et notamment en France, avec un mouvement social de forte amplitude.

Kobané

Lors de notre dernière CE, nous avons évoqué les combats qui faisaient rage dans cette petite ville de Kobané, devenue

le symbole de la résistance kurde. Les Kurdes, agressés par le groupe État islamique, défendaient leurs derniers bastions. Après avoir perdu une première fois le contrôle de cette ville, ils en ont repris possession, il y a quelques jours seulement.

Ils sont pourtant bien seuls dans ce combat contre des extrémistes fanatiques qui tuent sans scrupule pour imposer leur loi.

Ce sont d'ailleurs les mêmes qui se réclament de Daesch ou d'Al-Qaïda qui ont lâchement assassiné 17 personnes début janvier dans la tuerie de *Charlie Hebdo* et la prise d'otages au supermarché casher.

Charlie Hebdo

Notre syndicat a, dès le premier jour, très fermement condamné l'attaque de ces tueurs au siège social de *Charlie Hebdo*, puis au supermarché casher.

Sans aucun doute, étaient attaqués à l'hebdomadaire, la liberté d'expression et le droit au blasphème.

La prise d'otages du supermarché casher, quant à elle, n'avait pour seul leit-motiv, l'antisémitisme.

Aucune comparaison ne peut être faite entre ces djihadistes, qui ont commis des meurtres et ceux qui pratiquent paisiblement leur religion.

Au Danemark, ce week-end, la liberté d'expression a de nouveau été attaquée lors d'une conférence sur l'islamisme. Était visé un caricaturiste appelé Lars VILKS. Puis ce fut l'attaque d'une synagogue. Ces deux attaques ont fait un mort et plusieurs blessés. Même si les motivations de ce criminel ne sont pas encore connues, cela ressemble aux attaques des 7 et 9 janvier.

En France, la laïcité, la séparation de l'État et de la religion permettent de cohabiter, de vivre ensemble dans le respect de l'autre.

Notre syndicat considère que la liberté d'expression et donc d'opinion n'est pas négociable.

Rappelons que l'hebdoma-

Suite page 6 ►

Le Président : Eric MARTIN

Rapporteurs :

Présents : AISENBA Mustapha, AIT SERHANE Abdellah, AKOUN Pascal, ARDISSON Anne, BOUYRIE Laurent, DE SOUSA Jean-Paul, DÉRÉ Philippe, DOARÉ Michel, DOARÉ Patrice, DUMOULIN Guillaume, EISENHUT Michel, ELBAZ Cyril, FRONTY Thierry, GUILLOTEAU Xavier, HAMACHE Arezki, HIRSH Xavier, LALLET Joël, LE BIHAN Martial, LESAGE Jean-Yves, LOURDEZ Didier, MARTIN Éric, MEYNARD David, MICHOU Jean-François, MONCHAUZOU Vincent, PINCELOUP Patrick, ROPERT Jean-François, THIBAUT Christophe, THOMAS FLORES Guillaume, TROIANO Nicolas et VOLANT Yann.

Excusés : AISSANI Nordine, BARTEL Thierry, BAUDRY Thierry, BAZZANELLA Aldo, BELGHAZI Abdellouab, BELLAGHA Ali, BOSSELUT Daniel, BRAHMI Djamel, BRAHMI Fatima, CAROUX Christian, CARRÉ André, CARTELET Franck, CAUX Manuel, DARNAY Jean-Paul, DURIN Jacques, FAYE Philippe, GARDY Pascal, HACINI Salim, JOLY Jean-Claude, JOSEPH Laurent, LANGAUD Frédéric, LAURIER Alain, LAVIALLE Steve, LE ROUX Jérôme, LE ROUX Sébastien, LÉRI Julien, MARDELAY Laurent, MARÉCHAL Jean-Philippe, MARIE Vincent, MARTIN Michel, MENAGE Ludovic, MESS Sylvie, NORGUEZ Marc, PICARD Maxime, ROS Odambopata, TENITRI Alain, VENET Éric, VENUS Robespierre.

1^{er} mai 2015 Pour l'emploi, les salaires, la retraite !



RAPATRIEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL IMPRIMÉE À L'ÉTRANGER QUI EST DISTRIBUÉE ET LUE EN FRANCE



le livre parisien
SGLCE

Indignez-vous - Mobilisez-vous - Syndiquez-vous

MON SALAIRE POUR VIVRE, C'EST CAPITAL

LES CRÉATEURS DE RICHESSES, C'EST NOUS !

RÉPARTIR AU BÉNÉFICIAIRE CAPITAL

la cgt www.cgt.fr

Plus forts ENSEMBLE !

Pour que personne ne décide à votre place

De tous les salariés qui investissent la CGT tous les arts, 45% sont des femmes et 17% ont moins de 30 ans. Et vous ?

SYNDIQUEZ - VOUS la cgt



Contre la loi Macron, pas de résignation mais une amplification de la mobilisation !

Le 9 avril 2015, on a pu se réjouir de voir enfin un cortège conséquent contre la politique du trio Valls-Hollande-Gattaz (digne successeur du trio Fillon-Sarkozy-Parisot) en général et contre la loi Macron en particulier. Pourtant on est en droit d'être un peu déçu par l'affluence derrière notre camion du Livre Parisien.

S'il est vrai que la décision que nous avons prise de ne pas arrêter le travail rend impossible la participation de tous, elle n'est sûrement pas la seule explication.

Lors de la bataille sur les retraites, nous avons réussi dans notre profession comme ailleurs une mobilisation exemplaire qui se solda par un échec qui laisse probablement des traces dans nos rangs. Un certain nombre de nos camarades pensent peut-être que battre le pavé ne sert plus à rien, comme d'autres ne jugent plus utile d'aller voter, laissant la place aux partis libéraux et au Front national.

Pourtant ce sont bien les choix politiques au plus au niveau qui déterminent la vie des citoyens, qu'ils soient salariés, retraités ou à la recherche d'un emploi. Les détenant du capital l'ont bien compris et ont pesé de tout leur poids pour que soit édité ce "dictionnaire amoureux du MEDEF" écrit par monsieur Macron.

Il est bien compliqué de décortiquer cette bible anti code du travail tant les articles nocifs pour les salariés sont nombreux. Les médias ont mis l'accent sur l'extension du travail du dimanche, ironisant sur la position de notre confédération en tentant de nous faire croire qu'elle permettrait aux travailleurs exténués par une semaine de travail d'aller acheter du parquet avec de l'argent qu'ils n'ont même plus pour vivre dignement. Cet article du projet de loi va obliger ceux qui sont déjà très fragilisés à travailler le seul jour où ils peuvent s'adonner eux-même ou accompagner leurs enfants à des activités culturelles ou sportives. Dans nos entreprises de Presse, on a peu parlé de cela, probablement parce que ce travail dominical

est banalisé depuis de nombreuses années, oubliant les problèmes familiaux qu'il avait pu engendrer dans nos familles. Cette contrainte, pour les professions quelle concernait était jusqu'à lors compensée par des statuts particuliers, il serait illusoire de penser qu'avec sa généralisation, ces acquis ne seraient pas remis en cause.

Sait-on que la loi projette également l'assouplissement du travail de nuit, la fin des CHSCT, la fragilisation des élus du personnel, un affaiblissement des prud'hommes, un allègement des sanctions contre le délit d'entrave, etc.

Parmi des dizaines d'articles qui rendent caduc une partie du code du travail, les articles 98 et 101 sont particulièrement "intéressant". Auparavant, les plans sociaux pouvaient être appréciés au regard des moyens financiers d'un groupe, avec la loi Macron, seuls les moyens de l'entreprise seront pris en compte. Autrement dit, des groupes qui engrangent des dividendes important pourront mettre artificiellement en difficulté une de leur filiale, pire organiser sa faillite en asséchant ses comptes pour y opérer un PSE Low Cost. L'homologation du PSE sera confiée à la DIRECCTE* et quand bien même les salariés décideraient d'aller devant la justice cela n'y changerait rien, le juge n'aura plus comme prérogative, que la bonne application de l'homologation de la DIRECCTE. Mieux, si la justice refusait de valider une procédure de licenciement, elle serait dans l'impossibilité de contraindre la réintégration du ou des salariés concernés.

Au sens propre comme au figuré les patrons font la loi !

Dans notre profession, les diverses modernisations, le développement du numérique et la baisse des tirages

ont eut pour conséquence des baisses importantes d'effectifs. Les plans sociaux se sont succédés depuis quarante ans avec des conditions de départ satisfaisantes pour nos mandants grâce à un rapport de force important mais diminuant d'année en année; comment croire que nous serions les seuls à ne pas être impactés par cette loi, et n'en doutons pas celles qui suivront si celle-ci était adoptée.

La loi Macron est passée à l'Assemblée, pas encore au Sénat et encore moins en deuxième lecture à l'Assemblée. Après un début de printemps revendicatif et le succès du cortège du 9 avril, le défilé du 1er Mai fut en demi teinte, nul doute qu'il faudra amplifier notre mobilisation si nous voulons influencer sur notre avenir.

Laurent BOUYRIE

* Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi.

**D'UNE SEULE VOIX
LE 9 AVRIL 2015** 

//

**SALAIRES EMPLOI
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL FORMATION
SERVICES PUBLICS
RETRAITE ÉGALITÉ**

//

**MANIFESTATION NATIONALE À PARIS
POUR COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ**



Dialogue social vs négociation collective

Les négociations entre les organisations syndicales patronales et salariales n'ont donc pas abouti cet hiver sur une réforme des instances représentatives du personnel. Le gouvernement reprend le dossier et présentera en Conseil des ministres un projet de loi sur le « dialogue social » dès le début du mois d'avril pour le faire voter par le Parlement avant l'été.

Il prétend élaborer son texte en concertation avec les syndicats et le patronat.

Il ne faudra évidemment pas se bercer d'illusions quant au caractère progressiste de cette proposition qui s'inscrit dans le pacte dit « de stabilité » conclu entre le patronat et le gouvernement et qui vient à la suite des dispositions de la loi Macron et du sort qu'elles réservent à la juridiction prud'homale.

Il est même fortement probable que le patronat tente d'obtenir là ce qu'il n'a pu réussir dans les discussions antérieures, c'est-à-dire une réduction massive des droits et prérogatives des salariés, de leurs élus dans les échanges, négociations et confrontations qui ont lieu dans les branches et les entreprises.

Le grand patronat murmure et la majorité exécute. Ce n'est qu'un simple mais douloureux constat pour les salariés qui subissent les conséquences de cette politique.

Lors des « négociations », l'attitude du Medef qui organisait des bilatérales avec certains syndicats en laissant les autres dans l'attente de leurs conclusions était à l'image de son mépris et de son arrogance l'égard des représentants des salariés.

La stratégie patronale, offensive, est de demander 200 pour obtenir 100 % de son objectif. Sur ce dossier, le patronat veut l'abrogation de ce qui le contraint : les CHSCT et les quelques droits des CE. Il ne faut plus que la loi puisse l'empêcher de « produire » (d'exploiter en fait !) comme il l'entend, ni l'obliger à rendre des comptes à celles et ceux

dont il achète la force de travail.

Les volontés patronales sur ce dossier aujourd'hui reviennent à nier les victoires des luttes de 68 et les acquis de la Libération contenus dans le programme du Conseil national de la Résistance.

Le Medef propose aux patrons des entreprises plus modestes en effectifs la suppression de la représentation des salariés, la fin des CE ou la réduction des droits et des fonctions des élus et représentants avec la généralisation d'une délégation unique réduite à jouer les utilités.

Les propositions de la CGT vont bien entendu à l'inverse des volontés patronales.

Il est nécessaire d'actualiser les droits des salariés dans l'entreprise et ceux de leurs élus et mandatés à la fois dans les entreprises et dans les branches et territoires. Actualiser signifie améliorer la sécurité en fonction des avancées des études sur le sujet, améliorer les conditions de travail, sécuriser les postures, prendre en compte les conséquences du travail sur écran, refuser la généralisation du travail de nuit et la fin du repos dominical. Ce sont ces responsabilités qui renforcent le rôle des CHSCT.

Tous les salariés doivent avoir les mêmes droits quelle que soit la taille de leur entreprise. Pour cette raison, ils doivent pouvoir continuer à élire leurs élus et bénéficier, s'ils le souhaitent, de l'aide d'une structure syndicale interprofessionnelle départementale ou



locale. Cette instance nouvelle doit être pleinement reconnue dans l'entreprise et donner lieu, enfin, à la reconnaissance pleine et entière d'un droit syndical interprofessionnel.

Actualiser les droits des salariés signifie considérer la notion de groupe au niveau européen et mondial, pour les entreprises du privé comme celles qui continuent de s'appeler publiques et de reconnaître de véritables moyens.

Ces propositions sont aux antipodes des exigences patronales. Cela n'est pas une surprise, sachant que leurs intérêts et ceux des salariés sont incompatibles.

Au milieu de cette contradiction, il va falloir se débattre avec un gouvernement qui a choisi son camp. Se débattre ou plutôt se battre.

Marc NORGUEZ 5

► *Suite de la page 2* daire satirique, ne tirant plus que 30 000 exemplaires avant les événements, était au bord du dépôt de bilan. Comment comprendre qu'il aura fallu cette tuerie pour qu'il soit tiré à 7 millions d'exemplaires, qu'il ait 200 000 abonnés et que l'association Presse et Pluralisme, gérée par les éditeurs de presse, recueille un million d'euros de dons ?

En corrélation avec la liberté d'expression, doit être abordé le sort des journaux actuellement menacés de disparition. Que font l'État, les organismes patronaux pour aider à maintenir la démocratie qui passe par la diversité d'opinions ? La question sur la répartition des aides à la presse reste posée pour les journaux qui n'ont pas assez de recettes publicitaires.

Certains camarades estiment s'être fait « piéger » par le gouvernement sur l'union nationale du 11 janvier suite aux événements de Charlie Hebdo.

Il aurait fallu selon eux se démarquer de ces chefs d'État dont certains ne respectent pas la démocratie dans leur propre pays.

D'autres camarades se disent fiers d'avoir participé à ce mouvement.

Le syndicat a considéré tout à fait légitime d'appeler à participer à la manifestation du 11 janvier pour défendre la liberté d'expression et rendre hommage aux victimes.

CGT

Le CCN des 3 et 4 février a élu un nouveau bureau confédéral avec Philippe MARTINEZ, élu à 93,4 % à la responsabilité de secrétaire général en remplace-

ment de Thierry LEPAON, et Colette DUYNLAEGER, élue à 82 % comme administratrice, en remplacement d'Éric LAFONT.

Le bureau confédéral est composé de 10 personnes et a été élu à 88,8 %. Y sont représentées : la FNME, l'UGFF, l'UD du Vaucluse, l'UD de la Haute-Garonne, la FAPT, la Fédération des cheminots, l'URIF, la Fédération des Organismes sociaux, la Fédération des Services publics et la Fédération de la Métallurgie.

Cette élection referme un épisode de la crise interne de la CGT relayée médiatiquement.

Il est dorénavant nécessaire pour la CGT de se retrouver sur les initiatives de lutte contre les attaques patronales et gouvernementales.

Loi Macron

Nous avons reporté la date prévue de notre dernière commission exécutive pour participer à la manifestation contre la Loi Macron qu'on peut facilement identifiée comme la loi des patrons.

Sur le site du gouvernement, vous pourrez lire en une phrase quelle en est sa teneur : « *Accompagner l'évolution du marché du travail* ».

Avec pour titre « *Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* », ce texte législatif s'articule autour de trois principes : libérer, investir et travailler. Tout cela au prétexte que la situation économique de la France nécessite de nouvelles réformes.

Lorsque la Loi Macron parle de libérer l'activité, cela s'adresse entre autres aux domaines du transport, aux hôpitaux publics. Cela signifie relancer ou continuer le processus de privatisation notamment des aéroports et des centres hospitaliers.

Cette loi vise également la suppression des Conseils de Prud'hommes, le renvoi des procédures devant des juges professionnels occasionnant un coût financier pour les salariés, l'extension du travail dominical sans aucune obligation pour l'employeur envers son salarié, notamment en termes de majoration de salaire.

Négociation « 3 M » : Modernisation - Mutualisation et Mutation

Depuis plusieurs mois maintenant, la direction du Monde et celle du Groupe Amaury ont annoncé les fermetures de l'imprimerie d'Ivry-sur-Seine et de la Sicaviv de Saint-Ouen.

La fermeture de LMI conduirait à un transfert de la charge de travail à l'imprimerie IDN et pour la Sicaviv, transfert de la charge de travail à Mitry-Mory.

Face aux objectifs de ces directions, notre syndicat a porté 4 exigences :

1. La première d'entre elles concerne la charge de travail et notamment le rapatriement de publications imprimées à l'étranger, lues et distribuées en France.
2. La deuxième est liée aux investissements industriels. Nous sommes demandeurs de pouvoir traiter toutes sortes de charge de travail permettant d'apporter une valeur ajoutée au produit de base.
3. La troisième est liée au dossier sur la pénibilité ; notre objectif étant d'obtenir un accord de branche et de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à la retraite.
4. Dossier social. C'est ce quatrième dossier que nous sommes en train de négocier. Il nous faut sécuriser le parcours des camarades nés en 1960, 1961 et 1962 et qui pourraient adhérer au dispositif. Nous rencontrons la même difficulté que le plan précédent sur la question des juniors. Le salarié, à qui aucun poste ne serait proposé, aurait le choix d'adhérer volontairement au dispositif ou d'être licencié ; ce qui n'est pas acceptable.

Alors que LMI avait lancé un CE extraordinaire pour mettre en place le PSE, les arrêts de travail répétés des salariés en ont permis le report.

Nous nous sommes engagés à négocier cet accord qui comprendrait quatre volets. En tout cas, c'est ce que nous avons fait valoir en signant les deux constats d'étape de discussion au dernier semestre 2014. Les élus et mandatés des imprimeries concernées sont convoqués jeudi pour évoquer avec eux les termes du projet d'accord. Il est bien entendu que tout au long de cette négociation, ils sont régulièrement tenus informés des réunions et de leur contenu, et qu'il leur appartiendra, au moment où se posera la question d'une signature, de valider ou pas l'engagement du syndicat.

Cet accord concerne toutes les imprimeries concourant à la fabrication de la presse quotidienne nationale sur Paris et en Province.

Le SGLCE est attentif au dispositif pour les seniors et refuse qu'un junior soit contraint de quitter la profession.

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui - 75013 PARIS.

N° de Commission paritaire :
0115 S 07117. - N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce - 75014 Paris
Tél. : 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Didier Lourdez.

Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction :
M. Ainseba, M. Lopes,
Th. Fronty, A. M'Saoura

Photos :
J.-P., M. Lopes



Accord Capsag

Nous avons été amenés, dans le cadre du taux de cotisation Capsag, à nous prononcer fin janvier.

L'application du taux réduit était déjà en vigueur l'année dernière et prenait fin au 31 décembre 2014.

Nous avons décidé, à la majorité, de proroger cet accord jusqu'au 31 juin 2015 conformément à l'avis de la commission technique et parce que nous avons considéré avoir été pris en compte au SPQN sur la pénibilité puisqu'une mission a été demandée au Cabinet Emergences. Cette dernière consiste à observer les métiers liés à l'imprimerie.

En revanche, la question inhérente au financement de ce dispositif et à sa pérennité reste posée. C'est pour cette raison que nous solliciterons le SPQN avant l'arrivée à terme de cet accord.

Le SGLCE est demandeur de négocier un accord de branche. La pénibilité doit prendre en compte la rétroactivité pour tous ceux qui sont en poste à ce jour. Le secteur concerné est celui des imprimeries de la presse parisienne. Le Cabinet Emergences doit rendre ses conclusions mi-mars. Les camarades chargés du dossier technique font part à la CE d'une évolution du dossier. Le plus dur reste à faire quant au financement d'un tel dispositif.

Formation syndicale

La commission formation syndicale a mis en place et tenu le premier stage de cette année.

Celui-ci a été réalisé avec la participation d'une dizaine de stagiaires. D'autres

formations sont prévues. Il nous faut les faire connaître dans nos entreprises et inciter nos camarades à y participer.

Dates des prochaines sessions :

- élus et mandatés : les 16 et 17 mars ;
- stage économique : du 30 mars au 3 avril ;
- journée ou demi-journée d'étude sur la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi par le Cabinet Apex et Maître Michel HENRY : 28 mai 2015.

Chapelle Darblay le mardi 17 février, à Grand-Couronne

Mise en place d'une collecte de solidarité pour les camarades en lutte. Un communiqué sera envoyé dans les entreprises pour expliquer la situation. L'association des anciens de l'Imprimerie nationale annonce un chèque de 900 euros.

Chauffeurs Presstalis

Suite aux multiples restructurations, les chauffeurs et particulièrement les entreprises de Gaillard et Saltatrans perdent des tournées. Dans les appels d'offres, les chauffeurs identifiés au SGLCE ne sont jamais retenus. Cinq salariés sont actuellement en préavis de licenciement. Les chauffeurs demandent que le syndicat évoque le problème à la direction de Presstalis.

Les chauffeurs sont appelés en « secours » au centre de Bonneuil. Ils exigent de pouvoir bénéficier des tournées régulières dans ce centre.

Bonneuil est l'axe central tant pour les chauffeurs que pour nous. On doit veiller à l'évolution de ce site.

Le syndicat décide de soutenir les chauffeurs et de faire un communiqué.

Labeur

Est abordé le secteur de la brochure avec Brofa-Est et Brofa-Sud qui ont mis en place un plan de sauvegarde. France-Routage a, parmi d'autres entreprises, fait une proposition de reprise.

Les camarades de ces deux sociétés qui regroupent 210 salariés sont très inquiets. L'idée d'une SCOP, avec un rapprochement avec Hélio Corbeil, a été envisagée.

La Sego est en redressement judiciaire.

S'il n'y a pas de repreneur, les salariés partiront avec 2/10e et 2/15e de salaire, soit environ 4 mois bruts. Sur les 40 salariés, 16 sont syndiqués. Et l'année dernière, ils ont empêché 8 licenciements.

Un camarade regrette que le SGLCE soit seul dans cette lutte et dénonce l'inaction de la Filpac. Il remercie les camarades de presse qui aident au mieux dans ces dossiers, notamment en posant à leur instance patronale la question du rapatriement de la charge de travail, distribuée et lue en France, mais imprimée à l'étranger.

Dates à retenir :

- IHS : le mercredi 4 mars 2015, à 14 h 15, à Blanqui ;
- Journée internationale de lutte des femmes : le 5 mars ;
- Initiative CSI : le 18 février.

Fin de la réunion à 17 h 30

Solidarité : lutte à La Chapelle Darblay

Le 28 avril, une délégation de neuf camarades du SGLCE s'est rendue à La Chapelle Darblay. L'objectif de ce déplacement était de rencontrer les délégués CGT du site et de les assurer de notre solidarité dans la lutte qu'ils mènent contre la suppression de 196 emplois et le démantèlement d'une partie de leur outil de travail. Nous devons aussi leur remettre la collecte des militants de notre syndicat s'élevant à 3 750 euros.

Après avoir débattu de la situation de l'entreprise

et reçu leurs remerciements les plus fraternels, nous avons déjeuné à la cantine avec les élus.

Une assemblée générale de salariés était convoquée en tout début d'après-midi pour envisager les suites à donner à ce dossier. Nous avons assuré ces derniers de notre soutien dans leur lutte et de notre présence dans leurs futures initiatives de mobilisation.

La délégation SGLCE

Presse qui roule...

De la conception à la fabrication et de la distribution au transport, c'est une véritable chaîne humaine qui s'active quotidiennement, nuit et jour, pour que le citoyen ait accès à l'information.

LE LP vous propose aujourd'hui de vous faire découvrir un maillon de cette chaîne, un métier qui tient une place primordiale dans notre profession mais dont on parle finalement assez peu : celui de transporteur de presse. Ces hommes et ces femmes qu'on appelle communément les « chauffeurs-livreurs », soumis à la pression constante du « flux tendu » (les quotidiens doivent être livrés en temps et en heure dans les différents points de vente), injustement considérés comme des gêneurs ou des pollueurs, mais sans qui nos kiosques seraient vides. Djamel, salarié chez Gaillard, et Abdallah, qui travaille à CSP, tous deux encartés au SGLCE et membres de notre Commission exécutive, ont accepté de répondre à quelques questions.

LP : On utilise souvent le terme de « chauffeur-livreur » pour qualifier le professionnel qui transporte une marchandise d'un point A vers un point B, mais je sais que vous utilisez un jargon qui vous est propre pour décrire votre métier de transporteur de presse.

Abdallah : Dans le milieu, on ne parle pas d'entreprise de transport mais de « garage » : Gaillard, Salta ou CSP font partie des garages dits « historiques » de Presstalis. A l'intérieur d'un garage, ce sont plusieurs statuts qui cohabitent et donc différents types de rémunération. Il y a ceux qui travaillent avec leur propre véhicule : ce sont des indépendants. Parmi eux, on distingue le voiturier qui perçoit un salaire ainsi que des indemnités kilométriques liées à ses tournées. C'est un statut assez particulier parce que dans la convention du Transport, il n'existe pas en tant que tel. Il n'est d'ailleurs plus possible d'être voiturier aujourd'hui : avec le temps, le statut s'éteindra de lui-même. On compte aussi des artisans « louageurs » ainsi que des autoentrepreneurs : eux n'ont pas de salaire fixe et négocient leurs prestations avec les garages. Il y a enfin ceux qui ne possèdent pas de véhicule et qui sont simples salariés.

LP : Le métier de transporteur est réputé comme difficile : parlez-nous des conditions de travail dans votre activité.

Djamel : elles ont beaucoup évolué depuis que je suis dans le métier : il y a 20 ans, il était fréquent de décharger 5 à 6 tonnes à la main par jour : nous traitions les quotidiens, mais aussi les invendus. Ça s'est grandement amélioré depuis.

LP : A quoi est due cette amélioration ? N'est-elle pas liée à la baisse continue des volumes ?



De gauche à droite : Djamel, Mustapha et Abdallah.

Djamel : Oui, cela a eu un impact, mais aussi la mécanisation. Avant, dans le centre de Stains par exemple, il fallait décharger à la main les palettes contenues dans le camion : c'était 300 paquets à hisser sur un trieur. Aujourd'hui, les paquets sont sur palettes et déchargés directement par le cariste sur place : ça n'a plus rien à voir.

Abdallah : Si on remonte encore dans le temps, quand le centre de La Villette était encore ouvert, dans les années 80, tout se faisait « à la parisienne ». Ça signifie qu'on ne travaillait pas avec des palettes mais que le chauffeur chargeait les paquets (deux fois plus lourds qu'aujourd'hui) en vrac dans le véhicule, depuis l'imprimerie. De plus, les tournées s'étiraient sur de grandes distances (plus de 1 000 kms parfois) car en ce temps-là, tout partait de Paris. Depuis, il y a eu une décentralisation de la production : Le Monde et Le Figaro font tirer une partie de leurs journaux à Gallargues ou à Toulouse par exemple. Cela nous a effectivement fait perdre une partie de notre activité. Enfin, le nombre de points de vente à approvisionner était bien plus élevé : le véhicule était surchargé et il n'était pas rare d'avoir une quarantaine de clients à livrer dans la journée.

LP : La crise qui touche le secteur de la presse (et l'économie en général) ne vous épargne pas ! J'aimerais à présent que nous abordions le thème de la rémunération.

Abdallah : Les négociations pour le transport patinent et les partenaires sociaux n'arrivent pas à un accord. De ce fait, notre convention est systématiquement en retard sur les revalorisations du Smic. Depuis 2012, aucune augmentation conventionnelle n'a été appliquée si bien qu'actuellement, sur les 4 grilles de salaires, 3 sont en dessous du Smic... Certains chauffeurs sont payés sur la base horaire de 9,51 € alors que le smic est à 9,61 € ! Par ailleurs, avec la crise et la perte de marchés qui en découle pour les garages, on assiste à des dérives : certains

sous-traitants peu scrupuleux du droit en profitent pour sous-payer leurs chauffeurs.

Djamel : Les tarifs pratiqués sur les tournées par les donneurs d'ordres deviennent intenable. Ce sont des technocrates qui oublient la réalité du terrain : on assiste à des aberrations. Lorsque je dois par exemple charger du papier à Bonneuil pour le livrer à Versailles, ce qu'on appelle le temps d'approche (c'est-à-dire la distance qui sépare ma société à Gonesse où est garé mon véhicule et l'endroit où je vais charger) n'est pas compté dans la prestation. On se retrouve donc dans des situations absurdes où la tournée effectuée par le chauffeur n'est payée que 2 heures 30 ! Seulement on oublie que le chauffeur aura été mobilisé pendant au moins 4



heures et qu'il aura utilisé du carburant pour aller sur le lieu de son chargement. Cela représente donc un coût pour mon employeur ; mais s'il veut le répercuter sur la prestation, il la perd car il devient trop cher. Tout ceci tend à fragiliser son activité. Je dois donc faire pression sur mon patron et m'assurer que mes collègues chauffeurs soient payés pour le travail fourni sinon, par ricochet, c'est eux qui seront pénalisés. Par ailleurs, le donneur d'ordres exige ce qu'on appelle « un transport exclusif », ce qui veut dire que le transporteur ne peut pas optimiser ses tournées en y intégrant du fret supplémentaire (récupérer des marchandises autres que des quotidiens, sur le chemin de la tournée).

Abdallah : Il n'est de toute façon pas possible de prendre du fret pour rentabiliser les tournées : la presse est un produit particulier qui ne souffre pas les retards, c'est ce qu'on appelle du flux tendu.

LP : En 2011, Presstalis a organisé une sous-traitance massive de sa distribution. La messagerie a passé un contrat avec le transporteur Géodis pour créer une plate-forme multimodale (mer/rail/route) à Bonneuil sur Marne. En parallèle des multiples plans



sociaux qu'elle a mis en place, cela a pour effet de vider les ateliers parisiens d'une partie de leur production. Quel a été l'impact de l'arrivée de Géodis sur votre activité ?

Djamel : Géodis était déjà un acteur du transport en 1998 et à vrai dire, il a la main sur le transport depuis cette époque. A la fermeture de Centre Nord de Presstalis, Gaillard (mon entreprise) avait 7 postes de travail ; puis notre activité a été transférée à Géodis (Chelles) pour finir aujourd'hui à Bonneuil. Actuellement, il ne nous reste plus qu'un seul poste.

Abdallah : Ceci dit, j'ai l'impression que la direction de Presstalis commence à se méfier de Géodis. Il y a un risque que les éditeurs passent directement par eux sans Presstalis qui est le donneur d'ordres actuel.



© Laurent Bouyrie

Djamel : Récemment, la messagerie a repris en main la partie transport. Avant, c'était Géodis qui passait les appels d'offres. Actuellement, tous les contrats de transport (garages syndiqués ou non) ont été dénoncés par la direction de Presstalis qui lance un nouvel appel d'offres. C'est la première fois que la messagerie consulte les garages historiques, ce qui est une bonne chose. Nous serons vigilants et veillerons à ce que tous nos camarades y trouvent leur compte.

LP : Y a-t-il des garages syndiqués au départ de Géodis à Bonneuil sur Marne ?

Djamel : Gaillard n'y a plus qu'une seule tournée. Nous attendons beaucoup du résultat de cette appel d'offres car nous avons actuellement des camarades à reclasser : certains ont reçu leur préavis et leur tournée prend fin le 30 juin.

Abdallah : Nous travaillons dans ce sens. Nous avons approché des salariés d'une entreprise de transport que Presstalis fait travailler sur Bonneuil ; ils vont bientôt se syndiquer ! Ils m'ont parlé de leur salaire et de leurs conditions de travail : ça s'apparente à de l'esclavage. On comprend mieux pourquoi Géodis ne veut pas de garages syndiqués. Ce qui est terrible et paradoxal, c'est qu'en allant vers la syndicalisation, les salariés se mettent en danger : si la direction du site de Bonneuil apprend cela, elle fera tout pour écarter les chauffeurs concernés !

LP : Le patronat met constamment en avant le fait que le « coût du travail » est trop élevé en France. En conséquence, certaines entreprises font pression sur leurs sous-traitants pour faire baisser le coût des prestations. Dans un précédent article, vous évoquiez une « sous-traitance à plusieurs niveaux », ce qui nous amène à la question du travail au noir (ou travail dissimulé) : comment cela se traduit-il dans votre profession ?

Abdallah : Il y a une réglementation qui empêche cela normalement. Tout garage qui recourt à la sous-traitance ne peut le faire qu'à un seul niveau. Nous avons par le passé découvert des abus que nous avons signalé, ce qui a permis d'assainir la situation.

LP : que font les patrons pour combattre ce fléau ?

Abdallah : Je sais que récemment, la direction de Presstalis a réagi à ce propos. Elle a procédé de manière discrète : pas d'effets d'annonce, pas de bruit ! Certaines tournées ont été éclatées et les personnes qui les assuraient ont été convoquées : elles ont perdu ces prestations parce qu'elles étaient dans l'illégalité. Le problème, c'est qu'on ne peut pas apporter notre aide dans ce cas. En revanche, les chauffeurs qui sont venus nous voir pour nous dire qu'ils n'avaient toujours pas de contrat de travail et qu'ils ne voulaient pas « travailler au noir » ont été épaulés pour pouvoir faire valoir leurs droits.

La situation est cependant bien plus complexe qu'elle n'y paraît... Petite anecdote : récemment, on a été contactés par un chauffeur travaillant sans être déclaré n'ayant pas été payé depuis six mois ! Face à cette situation scandaleuse, nous lui avons proposé notre aide, c'est notre mission en tant que syndicat. Etrangement, il a cessé tout contact du jour au lendemain. Nous avons persévéré durant 3 mois et l'avons retrouvé : il nous a avoué qu'il touchait une petite retraite et avait besoin de ce travail pour arrondir ses fins de mois. Nous lui avons expliqué qu'on ne pouvait évidemment pas cautionner le travail non déclaré qui s'apparente à de l'exploitation : nous avons donc réussi à lui retrouver une activité à temps partiel et nous lui avons proposé de l'aider à récupérer ses salaires auprès du « patron-voyou ». Il n'a finalement pas accepté notre aide. Nous avons appris par la suite que sa situation lui convenait : il avait peut-être peur qu'un travail déclaré ne l'expose à l'impôt...

Enfin, il est des cas où on se sent impuissant : certains travailleurs (sans papiers parfois) qui se trouvent dans une situation particulièrement précaire se tournent vers le travail non déclaré pour se sortir de leurs difficultés financières. Les quelques euros qu'ils peuvent en tirer, en complément d'autres activités, leur permettent de subsister.

Djamel : A noter que sur l'activité poids-lourd, il y a beaucoup plus de surveillance. Ce phénomène touche donc essentiellement le portage. Par ailleurs, les choses ont changé légalement : toute entreprise qui fait appel à un sous-traitant doit s'assurer que celui-ci respecte bien ses obligations sociales. Tous les 6 mois, le sous-

traitant doit fournir au donneur d'ordres une attestation mentionnant son paiement des cotisations et contributions sociales. Le donneur d'ordres, dont la responsabilité est engagée, doit ensuite se rendre sur le site de l'Urssaf pour vérifier si rien ne cloche. Par exemple, si un garage sous-traite 10 postes et que dans la déclaration faite à l'Urssaf n'apparaissent que 2 postes, on voit tout de suite que le sous-traitant exploite des travailleurs.

LP : Dans un précédent article, vous nous rapportiez l'exemple de camarades qui n'avaient pas été payés pendant trois mois : comment cela s'est-il réglé ?

Djamel : Ils travaillaient dans une petite structure et assuraient les prestations pour le patron d'un garage qui s'était affranchi de toute règle sociale. Sur la fin, celui-ci partait à l'étranger pendant de longues périodes et ne leur versait carrément plus leurs salaires ! Une intervention de notre syndicat a permis de reclasser ces chauffeurs. Ils ont à nouveau un emploi et perçoivent un salaire. Ils ont saisi le conseil des Prud'hommes pour régler le litige : leur ex-employeur leur doit 5 mois d'arriérés de salaire. Un camarade particulièrement s'est retrouvé dans une situation financière délicate. Il est important de préciser que l'intervention du syndicat et la solidarité ont permis de le sortir de cette impasse (un prêt pour acquérir un véhicule et un acompte pour débiter lui ont été accordés). C'est aussi pour cette raison qu'il faut faire comprendre aux travailleurs qu'il est très important de se syndiquer et de s'organiser au niveau des entreprises.

LP : On comprend que la CGT a beaucoup apporté aux travailleurs dans votre secteur d'activité depuis son implantation dans les années 90.

Abdallah : Marc Norguez avait annoncé l'ouverture officielle à la syndicalisation des chauffeurs lors d'un congrès du SGLCE en 1995. La constitution de notre section syndicale nous a permis de faire le ménage dans la profession et de nous opposer aux pratiques illégales qui ont parfois encore malheureusement cours. L'une de nos priorités était de défendre les intérêts des salariés exploités via la sous-traitance et dont le statut est précaire. On peut le dire, les nombreuses interventions du SGLCE ont permis d'éviter le transport low-cost. Le combat syndical a payé : depuis les débuts, le taux de syndicalisation est monté en flèche.

LP : Pour conclure, que peut-on vous souhaiter pour l'avenir ?

Abdallah : Notre but est bien-sûr d'élargir la présence du syndicat dans notre secteur d'activité. Il nous faut aussi conforter notre charge de travail. Comme le revendique le SGLCE, il faut que la fabrication des publications et des quotidiens imprimés à l'étranger et lus en France soit rapatriée : l'impression, la distribution et le transport doivent se faire sur le territoire. Si on avait laissé faire, l'Equipe et Aujourd'hui en France seraient actuellement imprimés en Belgique.

Mustapha AINSEBA

Actualité Labeur

Du côté des industries graphiques, le climat social est tendu. Depuis la mobilisation orchestrée par la FIL-PAC-CGT devant le symposium organisé par l'UNIIC et UNIDIS avec notamment comme sujet le syndicalisme 2.0, les négociations en cours sur les salaires, la grille des classifications, la formation professionnelle, la prévoyance, les frais de soins de santé... sont au point mort. Une réunion entre FILPAC-CGT et l'UNIIC à la demande de cette dernière est prévue vers la fin du mois de mai afin de déterminer la feuille de route des négociations.

Entre liquidations, redressements et fermetures d'entreprises, le nombre de licenciements dans la branche a augmenté de manière considérable. La recherche perpétuelle des éditeurs du moins-disant, la création de nouvelles entités entraînent les entreprises dans une spirale infernale. Partenariats, effets d'aubaine, alliances fragilisent encore et toujours le tissu ouvrier au bénéfice d'opérations immobilières.

BRF Tech – Brofa-Sud, Brofa-Est (ex-Graphic Brochage), BRF Routage – de-

vient E-Lomag. Plus de 65 salariés licenciés, 130 salariés normalement repris avec des conditions de travail inférieures à la convention collective, dues à un accord d'entreprise signé sans scrupule par les organisations syndicales majoritaires (CFDT, FO) et ce, malgré les relances et interpellations faites aux représentants confédéraux et fédéraux de ces syndicats. Le repreneur, M. Pierre JOST, promet bien évidemment la préservation du site de Pontault-Combault, mais met déjà le routage (BRF Routage) en liquidation judiciaire sous prétexte de perte de clientèle.

Le Groupe Ségo est également pris dans la tourmente : SIRA (l'impression feuilles) a été cédée. Les 44 salariés de PLIFAC ont subi le même sort, 27 ont été repris par Fast Brochage propriété d'Omar El Khattabi, Président-Directeur général notamment d'Alliance Routage. L'imprimerie Ségo est en observation dans son plan de continuation.

Nous avons eu aussi confirmation de la mise en redressement judiciaire d'H2D à Mary-sur-Marne.

TI Médian Impressions (ex-imprimerie Comelli), dirigée par Patrick Renucci, est également en redressement judiciaire. La partie prépresse située à Arcueil – Comellink Packaging et Comellink Communication – a été rachetée par la société Advence, située à la Courneuve et dont le PDG est Marc Ayrault. Ces deux entités deviennent respectivement Advence Com et Advence Pack. Des élections professionnelles ont eu lieu dans le cadre d'une UES et ont permis au SGLCE d'obtenir sur 86 % des suffrages exprimés et 100 % de représentativité.

Des élections ont également eu lieu chez Dalloz. La CGT a progressé et obtient aujourd'hui des élus dans toutes les instances.

Toutes ces informations, bonnes ou mauvaises, nous démontrent que rien n'est acquis. Le climat social est compliqué, mais seules sont perdues d'avance les batailles qu'on ne livre pas. N'hésitez pas à nous contacter pour vous aider dans vos actions et revendications !

Eric MARTIN

Pétition à l'adresse du gouvernement et du patronat

Augmenter les salaires, les minima sociaux, les pensions, c'est urgent, nécessaire et juste

La répartition des richesses en France est de plus en plus inégale : les salaires, les pensions, les minima sociaux stagnent. La protection sociale est malmenée par une politique de bas salaires, de chômage et de cadeaux aux entreprises notamment par une exonération croissante des cotisations sociales qui diminue les ressources de notre protection sociale.

Les conséquences des politiques menées sont graves :

- nos salaires, nos pensions, nos ressources sont trop bas pour vivre correctement ;
- les diplômés et les qualifications ne sont pas suffisamment reconnus et rémunérés ;
- notre protection sociale couvre de moins en moins nos besoins face aux aléas de la vie.

C'est cela la crise.

Augmenter les salaires, les pensions, les minima sociaux, c'est indispensable pour bien vivre. C'est un élément essentiel pour

relancer la consommation des ménages, renforcer notre système de protection sociale et sortir de la crise économique et sociale que connaît le pays depuis plusieurs années.

Remettre la sécurité sociale au coeur d'une politique sociale, c'est protéger notre santé, notre retraite, notre famille. C'est permettre de vivre dignement et en bonne santé à tout âge.

Moi, salarié-e, retraité-e, étudiant-e, chômeur-se :

- je demande l'augmentation du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et des minima sociaux de 10 % au 1^{er} juillet 2015 ;
- je soutiens la proposition de la CGT pour la tenue d'une conférence sociale sur les salaires, convoquée par le gouvernement avant mi-juillet 2015 sur :
 - ✓ la revalorisation des salaires et pensions ;
 - ✓ l'égalité salariale femmes - hommes ;
 - ✓ la reconnaissance des qualifications.

Extraits de la commission exécutive du 30 mars 2015

Introduction de Didier LOURDEZ sur la situation générale et dans la profession

Sur la scène internationale, les élections en Israël ont placé le Likoud, parti politique de droite, en tête des élections législatives. S'il appartient à chaque peuple de s'exprimer lors de ces élections, les propos tenus par Benjamin Netanyahu à la veille de celles-ci sont inquiétants : il aurait déclaré que tant qu'il serait Premier ministre, il n'y aurait pas d'État palestinien. C'est pourtant la condition indispensable pour que le processus de paix engagé aille à son terme.

A Tunis, le groupe *état islamique* a revendiqué l'attentat perpétré contre le musée Bardo, faisant des dizaines de morts. Ces extrémistes s'en sont pris à la Culture et à l'Histoire du peuple tunisien. Dans ce drame, la CGT a adressé à l'UGTT son entière solidarité et s'est dite aux côtés du peuple tunisien pour vaincre tous ceux qui bafouent les valeurs de liberté et de tolérance. Malgré cet attentat, et pour faire face à la haine et à la barbarie, le 12^e Forum social mondial confirme sa tenue du 24 au 28 mars en Tunisie.

Concernant les élections départementales – et sans rentrer dans le détail des chiffres – l'abstention reste encore la grande victorieuse de ces élections. Pour la profession, le SGLCE avait diffusé un communiqué pour rappeler succinctement à la fois les enjeux de ce scrutin mais aussi saisir ce droit que nous avons de voter et de faire vivre la démocratie. Vous nous direz si dans vos ateliers, vous avez eu l'occasion d'en débattre et sur les intentions (ou non) de nos camarades de se rendre au bureau de vote. La droite est en tête, victorieuse de ces élections, suivie de l'extrême droite qui progresse et confirme, à notre grand regret, son implantation dans les départements. Le parti politique au pouvoir chute, pas étonnant avec la politique qu'il mène. Cela ne l'affole pourtant pas puisque, hier soir, le Premier ministre a confirmé son cap. Les résultats des partis politiques à gauche du PS ne permettent pas de peser suffisamment fort pour endiguer cette politique d'austérité.

L'attaque contre les salariés, retraités et privés d'emplois n'aura pas faibli en mars.

L'inégalité entre les femmes et les hommes subsiste dans notre société. C'est ce qu'a dénoncé la CGT à l'occasion de la Journée de lutte pour les Droits de la Femme le 8 mars dernier. En 2015, le salaire féminin est inférieur de 27 % à celui des hommes, 80 % des femmes occupent un poste à temps partiel, les pensions des retraitées sont de 40 % plus faibles.

Le Président : Arezki HAMACHE

Secrétaire de séance : Sandrine

Présents : AISENBA Mustapha, AIT SERHANE Abdellah, AKOUN Pascal, BAUDRY Thierry, BRAHMI Djamel, CAROUX Christian, DARNAY Jean-Paul, DE SOUSA Jean-Paul, DOARÉ Michel, DOARÉ Patrice, DUMOULIN Guillaume, EISENHUT Michel, ELBAZ Cyril, FAYE Philippe, GUILLOTEAU Xavier, HAMACHE Arezki, HIRSCH Xavier, JOLY Jean-Claude, LALLET Joël, LE BIHAN Martial, LESAGE Jean-Yves, LOURDEZ Didier, MARTIN Éric, MEYNARD David, MICHOU Jean-François, MONCHAUZOU Vincent, NORGUEZ Marc, PINCELOUP Patrick, ROPERT Jean-François, ROS Odambopata, THOMAS FLORES Guillaume, et VOLANT Yann.

Excusés : BARTEL Thierry, BOUYRIE Laurent, FROYN Thierry, MARIE Vincent, PICARD Maxime, TROIANO Nicolas.

Invités : ARDISSON Anne et HACINI Salim.

Ces quelques chiffres expriment de façon claire le chemin qu'il reste à parcourir pour que l'égalité professionnelle entre les deux sexes soit réellement reconnue. Cette bataille doit être quotidienne et nous devons y être attentifs dans notre secteur professionnel.

Le 17 mars, les retraités ont manifesté pour protester contre le gel des pensions qui mine leur pouvoir d'achat. De plus en plus d'anciens à carrière longue vivent sous le seuil de pauvreté. A l'issue de cette manifestation, les retraités se sont engagés à être présents aux côtés des actifs le 9 avril.

Dans le même ordre d'idées, concernant les négociations sur l'AGIRC et l'ARCCO, l'orientation patronale reste la même : baisser les droits des salariés et des retraités.

L'ambition du Medef est de fusionner la caisse complémentaire des cadres et celle des ouvriers. Cette mesure ne règlerait pas la question du financement, si ce n'est à viser le coup d'après consistant à aligner la complémentaire des cadres sur celle des ouvriers. Pourtant, d'autres solutions sont proposées.

- Soit, pour l'AGIRC, mettre en adéquation la cotisation des cadres par rapport à leur salaire (par exemple, une cotisation à 7 euros par mois pour un salaire brut de 4 000 euros permettrait de reconstituer les réserves à un niveau satisfaisant) ;
- Soit prendre en compte dans les deux caisses complémentaires l'égalité professionnelle citée plus haut. Cela permettrait un financement plus étendu et la rentrée de plusieurs milliards d'euros supplémentaires pour financer les régimes.

En Presse, suite à la décision des groupes Le Monde et Amaury de se séparer de leur imprimerie, un accord a été signé le 17 mars dernier pour les imprimeries concourant à la fabrication de la presse quotidienne nationale. Celui-ci comporte 5 volets indissociables : charge de travail, investissement, pénibilité, attribution des aides à la presse, volet social et emplois. Plusieurs AG se sont tenues dans les imprimeries concernées pour explication de texte, notamment sur le dispositif des séniors qui sont nés en 1960, 1961 et 1962 et les conditions de leur départ. La dernière assemblée s'est tenue à Blanqui avec les élus et mandatés des imprimeries et, suite à un vote très majoritaire, ils ont donné mandat au syndicat de valider ce volet :

- en ajoutant des réserves, sous condition de finalisation des 4 autres volets,
- en faisant une déclaration si possible commune avec les syndicats de la délégation CGT (c'est ce qui a été fait).

Suite à cette signature, la direction du Monde a décidé d'ouvrir un PSE dans son imprimerie à Ivry. Les discussions sont maintenant ouvertes officiellement, des catégorielles se sont engagées, chacune avec sa stratégie. Il appartient aux catégories de trouver des solutions d'emplois dans leurs secteurs avec l'engagement du syndicat que personne ne restera sur le carreau. Certaines d'entre elles ont déjà bien avancé, voire ont quasiment réglé (exemple : les quatre gardiens d'Ivry seront tous repris au siège du Monde dans leur métier, avec statut et salaire équivalents).

Mais ce qui nous reste à faire est au moins aussi important que ce qui vient d'être fait. Les dossiers qui nous restent à traiter sont complexes et revendicatifs. Il nous faut un rapport de forces à la hauteur de nos prétentions, sinon les volets qui suivront seront à minima.

Plusieurs entreprises sont en redressement judiciaire.

A La Marseillaise, l'offre qui a retenu la préférence des

salariés est celle des éditions des Fédérés. Malgré la reprise de seulement la moitié des effectifs (100 sur 200), c'est l'offre qui est qualifiée de plus sérieuse pour l'avenir. Sur place, la CGT soutient ce projet et mène toutes les actions nécessaires à sa réalisation. Nos camarades de la SAD de Marseille sont fortement impliqués dans ce dossier et participent activement avec les structures de l'interpro. A ce jour, un certain nombre de garanties a été acté mais l'engagement des banques manque à l'appel. Le tribunal se prononcera le 7 avril sur la poursuite ou non de l'activité. Nous avons affiché la présence du syndicat lors d'une soirée de soutien au titre, il y a quinze jours, et en avons profité, avec Guillaume Dumoulin et Maxime Picard, pour rendre visite aux salariés de la SAD de Marseille.

Egalement en redressement judiciaire, Plifac, entreprise de brochage pour laquelle il n'y a qu'une seule proposition de reprise, celle d'Omar El Khattabi. Nous privilégions cette offre même si nous la considérons comme insuffisante car seulement 26 salariés sur 44 sont repris.

Brofaest et Brofasud, entreprises de Finition en redressement judiciaire, sont reprises par France Routage ; mais seulement 134 salariés gardent leur emploi sur les 215.

Qu'il s'agisse de l'impression, du routage ou du brochage, le périmètre des entreprises de labeur comme du hors presse bouge. Cette redistribution des cartes est également liée au changement de périmètre de la presse. Notre responsabilité sur ces dossiers est de continuer à porter l'exigence d'un retour des travaux imprimés à l'étranger mais distribués et lus en France. Cela pourrait, même à petite échelle, conforter la charge de travail déjà présente dans les entreprises. Nous devons continuer à porter cette revendication, dans la profession et au sein de la fédération ; ce sera notre mot d'ordre principal dans la manifestation du 9. Le Bureau syndical et la Commission exécutive doivent réfléchir à l'intervention qui pourrait être faite auprès des instances patronales pour les contraindre au retour de cette charge de travail.

C'est dans cet état d'esprit que le 20 mars, nous avons appelé les camarades du hors presse à participer à l'initiative consistant à nous inviter chez eux avec les camarades du papier (les membres de la CE ont reçu copie de cet appel). Le « chez eux » en question était un symposium organisé par les patrons du papier et du labeur à la Maison de la Chimie en présence de M. Rebsamen, ministre du Travail et de M. Macron, celui de l'Economie. L'initiative a malheureusement été trop peu suivie par les salariés directement concernés pour s'opposer au démantèlement de l'industrie papetière et des imprimeries de labeur dont les conventions collectives sont sans cesse remises en cause.

Une journée de mobilisation interprofessionnelle est organisée le 9 avril à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires. Deux jours plus tôt, le 7 avril, la loi Macron aura été discutée au Sénat. Notre CE doit décider de l'ampleur de la mobilisation du SGLCE dans un contexte de politique d'austérité avec l'application du pacte de responsabilité et la mise en place de la loi Macron qui vise à la fois à baisser le coût du travail et à remettre en cause les droits des salariés. Rappelons que cette loi a été imposée par le gouvernement qui a eu recours au 49.3, privant ainsi les députés de leur rôle démocratique.

Sur injonction du Medef, le gouvernement remet en cause les instances représentatives du personnel et réduit les prérogatives des CHSCT dans le cadre du dialogue social. Eloigner



les syndicats des entreprises, les priver de leur droit d'intervention reste l'objectif du patronat et du gouvernement.

A contrario, la CGT préconise de développer une plus grande démocratie sociale dans les entreprises – y compris dans les PME et TPE – et de renforcer le poids et la légitimité des CHSCT. A ce jour, notre Confédération appelle le gouvernement à ne pas valider son projet de réforme, considérant que les discussions sur ce sujet ont échoué.

Pour peser de tout notre poids, il faut construire une mobilisation puissante. Pas une de plus, mais un processus d'initiatives entraînant le plus grand nombre. Il ne s'agit pas d'imposer mais de convaincre nos camarades que nous pouvons peser sur les choix de société, sur notre avenir et ce, malgré un sentiment d'abandon de l'action publique, de pessimisme ou de repli sur soi.

La période difficile que nous vivons ne doit pas nous faire oublier notre capacité à nous mobiliser, à lutter pour imposer nos revendications. Le 9 avril sera une journée unitaire dont les mots d'ordre sont suffisamment larges pour s'y inscrire. Certains diraient qu'ils sont trop larges, trop fourre-tout. Peut-être ! Mais doit-on s'arrêter à la forme ou combattre le fond des politiques dont nous, salariés, sommes directement victimes ? A ce jour, à ma connaissance, seul le collectif routage s'est exprimé par une déclaration recueillant l'assentiment des délégués. Pour l'augmentation des salaires, contre les mesures d'austérité, ils appellent leurs collègues à aller jusqu'à la grève là où c'est possible.

C'est à vous, à nous de décider, conformément à ce que veulent nos adhérents et au mandat qu'ils vous ont donné dans les assemblées générales que vous avez tenues dans les entreprises.

15 h 00 : début du débat

● Un intervenant explique qu'un projet de loi se prépare sur le dialogue social et que le Medef propose d'affaiblir davantage les capacités d'action des DP, du CHSCT... Cela se concrétisera par moins d'élus et d'heures de délégation, prétendument pour plus de compétitivité. En juin sera mis en place un mini CDI au rabais qui permettra aux pauvres patrons brimés dans leur gestion d'entreprise de licencier le salarié pendant 4 ans. Autre grande nouveauté uniquement évoquée dans *Le Parisien* : l'alourdissement de l'accord de compétitivité qui permettra de faire signer des accords de deux ans baissant les salaires et/ou augmentant le temps de travail. Il est vital de nous battre contre toutes ces mesures d'austérité, espérons que les socialistes auront entendu le message des urnes et reverront leur politique sociale.

La dernière réunion du collectif routage est une source d'inquiétude car dans la discussion sur l'ensemble des mesures, les délégués paraissent sous-informés. Il faut vraiment réfléchir à l'ampleur de la formation et des explications politiques vers ces camarades. Le patronat du routage a annoncé le gel des salaires ; une nouvelle réunion sera nécessaire car l'intersyndicale a refusé d'évoquer les autres dossiers tant que la négociation sur les salaires n'avance pas (NAO au point mort). Proposition minimale d'augmentation refusée par l'intersyndicale du fait de sa modicité et eu égard aux profits dégagés.

● Un intervenant commente les élections et la place du FN ainsi que de l'abstention, émanant selon lui de prolétaires vivant à la marge et déçus de tout. Il regrette que nos militants ne se soient pas déplacés nombreux pour accueillir les camarades de La Chapelle Darblay qui se battent pour sauver leur entreprise à Rouen... Il explique aussi que la NAO peine à aboutir à l'Imprimerie nationale où la direction s'oppose aux 3 % d'augmentation demandés, propose des majorations salariales inégales selon les postes... Les organisations syndicales tablent sur 2,5 % d'augmentation au minimum mais craignent de nouvelles manœuvres patro-

nales pour passer à la convention Syntec auxquelles elles répondraient par la grève.

● Un intervenant explique la volonté des retraités de bouger en réaction aux trois ans de gel des pensions. Ils pensent aussi aux salaires des actifs et aux retraites plus basses à prévoir du fait du gel des salaires. Les retraités devraient être nombreux aux côtés des salariés le 9 avril. La SURL prévoit une distribution de tracts aux sorties de métro. La communication par mail ne suffit pas, on ne touche pas assez de gens. Effectivement, les militants sont mal informés sur la loi Macron et sur toutes les mesures gouvernementales, d'où la nécessité de distribuer des tracts pour contrer la propagande de médias. Elections : difficulté de mobiliser les salariés sur ce vote qui marque un vrai mécontentement. Amalgame entre les différents mouvements de gauche alors que le gouvernement applique une politique de droite et ne fait pas assez au niveau social. C'est à nous de faire le nécessaire pour l'expliquer.

● Un intervenant pense que les gens sont découragés, que ceux qui n'ont pas de boulot ne croient plus en rien. A Presstalis, les salariés sont préoccupés par l'arrêt de l'impression du Monde à Ivry, la date de son transfert et le fait que les quadras suivent ou non le journal à Tremblay. Pour la journée du 9 avril, le SGLCE donne-t-il un mot d'ordre pour la grève ou fait-il un appel à la manif seulement ? Non parution ?

Concernant l'imprimerie du Monde, un membre du secrétariat lui explique l'absence de réponse officielle sur la date de transfert à Tremblay mais qu'officieusement, Dreyfus l'annonce pour juin. Tous ne suivront pas, donc d'autres imprimeries reprendront des salariés. Le Bureau parisien des Cadres a signé un accord sur le plafonnement et la dégressivité de la prime de départ de ses ressortissants.

● Un intervenant trouve compliqué de prendre une décision à Blanqui sur le 9 avril alors qu'il n'y a pas eu d'AG dans les entreprises. Pas un camarade n'en parle, c'est dramatique. Dans nos imprimeries, il n'y a pas eu de réunion ni d'évocation du sujet ! La Confédé a lancé cette journée il y a deux mois mais ne s'est pas donné les moyens de la mettre en œuvre. L'affiche comporte trop de mots d'ordre, contrairement aux autocollants. Dans le privé, on ne s'est pas donné les moyens de la mettre en œuvre et on n'arrive pas à convaincre les salariés... Heureusement que dans le public, plus de dynamisme est constaté. La CGT est bien implantée dans notre profession mais nous n'avons pas fait notre travail pour impliquer les camarades, c'est pour cela qu'on va devoir décider en CE. Si on veut faire de grands mouvements pour empêcher les lois Macron et Cie, donnons-nous en les moyens en mettant en œuvre une convergence. La coordination revient à la Confédération, sinon on va lasser les militants et les salariés. Le thème de la manifestation est trop fourre-tout et en plus, les médias n'en parlent pas. Il faut changer notre façon de faire, commencer par une première revendication, puis faire prendre de l'ampleur et de la continuité à notre mouvement social.

● L'intervenant suivant lui répond qu'il a à la fois raison et tort : OK pour son état des lieux. Mais la CGT a-t-elle encore les moyens de réussir une journée d'action et qu'en est-il du SGLCE ? Si nous faisons grève, l'impact sera négatif et si c'est le contraire et que nous sommes que 5000... On a disparu des écrans de contrôle. C'est le FN qui se fait entendre de ce fait. Plus rien ne se passe dans les équipes. Si un appel des 4 Confédérations à descendre dans la rue amène une faible participation, nous serons sujets à railleries.

● Le secrétaire général réagit en expliquant qu'on critique ce que fait (ou pas) la CGT mais que nous devrions aussi faire l'autocritique du SGLCE. La convocation du 11 mars indiquait : « au-delà des situations générale et dans la

profession, la CE aura à décider de la hauteur de l'implication du syndicat dans la journée du 9 avril. Pour coller au plus près aux avis de nos adhérents, il nous faut dès maintenant organiser des débats dans les entreprises avec nos camarades. Ainsi, les membres de la CE seront porteurs de positions collectives discutées démocratiquement ». Il pense qu'on ne peut à la fois traiter les dirigeants de faiblesse quand la grève n'est pas décrétée et leur reprocher de décider seuls. La décision était aux mains des collectifs d'entreprise mais ils n'ont pas bougé. Didier s'interroge non sur la qualité des responsables, mais comment on peut faire plus. Si on ne prend pas en compte la mesure des vrais problèmes, il faut se poser des questions. Il pense que nous avons d'autres possibilités d'action que la grève ou la manifestation, par exemple initier un rassemblement devant le SQPN pour revendiquer le rapatriement de charge de travail réalisée à l'étranger. Didier est étonné de l'absence totale de remontée d'informations des entreprises.

Sur la question des élections, l'abstention n'est pas seulement due aux salariés sans travail mais aussi à ceux qui en ont, d'où l'importance de relayer notre appel à participer au scrutin.

Si on préconise une grève le 9, il faut que les représentants syndicaux des entreprises soient présents dans la manifestation car la grève n'est pas une journée de repos ! Entre le 9 avril et 1er mai, un schéma est nécessaire. On ne se reconnaît pas sur les différents supports de communication. Insister vraiment sur une position pour le 9. Tout le monde ne fera pas grève mais réunissons un maximum de monde dans le cortège !

● Un intervenant pense, à propos des élections départementales, qu'un déficit d'information a affecté la population ; ce nouveau mandat départemental a été peu expliqué. La gestion de ces territoires est maintenant pour les deux-tiers aux mains de la droite, c'est moins grave que dans celles du FN mais quand même ! Le social va en pâtir, les minimas sociaux sont gérés par les départements et on va payer la facture (impôts).

Avec le nouveau mandat de Philippe Martinez, le pouvoir de mobilisation de la CGT va être observé. En cas d'échec du 9 avril, ce ne sera pas encourageant. Les salariés ne s'intéressent pas beaucoup aux nouvelles mesures : un peu à la loi Macron mais pas du tout aux négociations sur la convention chômage réduite. Pourtant, tous (les retraités aussi) sont concernés – même nous dans le Livre – par le dialogue social (heures de délégation, instances dans les entreprises, moyens réduits). Laisserons-nous faire ou monterons-nous au créneau avec nos directions ? Quant à tracter... Si déjà on arrive à communiquer sur le mouvement sur notre lieu de travail, ce sera bien. Pourtant, depuis le 16 mars, on connaissait l'ordre du jour. Aujourd'hui, on ne sait pas où on en est ! Arriver aujourd'hui à cette CE sans rien parce qu'on ne sait pas où on en est, ce n'est pas normal. La CE doit décider et les militants essaieront de convaincre leurs collègues en leur expliquant les enjeux.

● Un intervenant expose que la loi Macron est un grand fourre-tout très néfaste pour le monde du travail. Pour sa part, il va discuter dans son entreprise mais les camarades sont dans leur problématique professionnelle et déconnectés du débat général. Le plan social est la fin de quelque chose. Les salariés ne sont préoccupés que par leur sort personnel. Le seul moyen qu'ils soient concernés est d'avoir des revendications qui collent à notre profession. Il est très compliqué de mobiliser sur des sujets généraux. Concernant l'abstention aux élections, le problème était le choix restreint pour les électeurs de gauche : entre droite et extrême droite, seul le vote blanc paraissait acceptable. La question est comment reconstruire notre identité de gauche.



● Un intervenant pense qu'on veut mettre la *charrue avant les bœufs*. Nous avons un mot d'ordre de CGT, à nous de le relayer en incitant les gens à y participer à la hauteur de leurs moyens. Il n'est pas d'accord sur l'invisibilité du 9 avril. Chacun participera pour les revendications qui le concernent. Notre syndicat a déjà organisé sa visibilité avec le camion sur lequel sera affichée notre problématique tant presse que travail. Manifester, c'est bien mais s'il n'y a pas de gêne dans l'économie, c'est un peu du temps perdu. Si les militants ne se mettent pas en grève, comment défendre une action par exemple pour la NAO ? Aucune des nouvelles lois n'est en faveur des salariés. Dans le travail, des gars ayant 20 ans d'ancienneté partent avec seulement 5 mois de leur modeste salaire. Avec les nouvelles lois, le patron pourra organiser la liquidation avec un repreneur sans tenir compte du personnel. En cas d'abus du licenciement pour faute grave, le seul recours sera la requalification du motif mais impossible d'empêcher le licenciement. Nous sommes dans une période où il faut être bon sur la communication.

● Un intervenant rappelle que nous avons aussi des motifs d'optimisme : toutes les informations sur la fonction publique montrent que ce sera une réussite. Au niveau de l'Interpro, dans les UD, avec l'intersyndicale... des AG sont organisées, ce qui est positif. Des grèves ont eu lieu depuis janvier sur les salaires, l'emploi, l'embauche, la charge de travail trop lourde, ce qui dénote une vraie reprise du revendicatif (exemple : blocages de magasins Carrefour). Ce n'est pas encore la grande vague contestataire mais depuis quelques mois, un frémissement se fait sentir. Notre syndicat devrait appeler à la grève si elle est possible. Il est lamentable que les dirigeants syndicaux des boîtes de presse ne soient pas porteurs d'informations sur la motivation des troupes. Le délitement sur la présence aux manifestations, c'est cela du pessimisme. Ce qui manque, c'est de savoir ce qu'on fera le 10 avril ! On ne va pas attendre la prochaine manifestation d'octobre, il faut reconstruire dès maintenant la mobilisation.

● Un intervenant constate qu'on essaie de résoudre en quelques semaines et une réunion ce qui est enraciné depuis une dizaine d'années. Nous subissons l'association entre la social-démocratie et le libéralisme et il n'y aurait pas d'autre alternative à cette union ? La gauche au pouvoir se dit moderne parce qu'elle a épousé les thèses libérales, d'où le résultat des élections : un vote d'adhésion aux thèses abjectes du Front national, même si c'est aussi un vote protestataire. Il nous incombe de faire un nouveau travail de re-politisation car le FN se repaît sur la dépolitisation. Re-politisation = analyse de la société en terme de luttes de classes. Concernant le 9 avril, l'intervenant a l'impression de revivre un jour sans fin avec le défilé des lois Ayrault, Woerth, Macron. A chaque fois, on se demande qui doit impulser : la base ou nous ? Nous devons animer (non décider pour les autres) ; il faut être pragmatique. Pour avoir du monde, faut-il arrêter les journaux en espérant que les grévistes descendront dans la rue ? Si on arrête, c'est tous les titres. Notre socle est la protection sociale, la seule *digue* qui résiste. La pension moyenne des retraités français est la plus haute d'Europe, c'est ce qui pourrait être remis en cause. Soyons donc un maximum dans la rue. On ne peut avoir d'un côté ceux qui font grève et de l'autre, ceux qui ne la font pas. Mais le pire serait d'appeler à la grève et qu'elle ne soit pas suivie.

● Un intervenant évoque une entreprise à Tremblay (100 salariés) où aucune AG n'a été organisée. Dans son atelier (24 salariés), les camarades discutent surtout des plans sociaux, de la fermeture du *Monde*, de la pénibilité, des salaires, de la RTT... Au niveau des arrêts de travail, il explique que le souci avec les grèves, c'est que seulement 15 militants la font et qu'ils voudraient trouver d'autres for-

mules ; par exemple, une heure d'info pour motiver les salariés à manifester. Dans les ateliers, il n'est pas question de grève pour l'instant.

● Un intervenant informe qu'une réunion est prévue sur le sujet à Presstalis le 31 mars. S'il n'y a pas de mouvement de grève, les gars de nuit manifesteront, ceux du matin aussi. Ceux de l'après-midi bosseront. La CE doit tout de même donner consigne et le SGLCE fixer un point de rassemblement.

● Un intervenant pense qu'il faut une unité d'action, pas de grève séparée. Qu'on la fasse ou non, on se fera injurier par les mêmes, mais il faut impulser et réussir cette journée d'action.

● Un intervenant dit que les élections sont consternantes mais pas forcément étonnantes vu les données sociologiques et la population vieillissante. Où est la gauche ? Celle au pouvoir agit comme le ferait la droite. L'intervenant explique que le FN est plus fort dans les régions françaises ayant été le moteur dans la Révolution française. L'avant-garde du progrès serait tombée dans le plus extrême ? ! Dans son entreprise se prépare le renouvellement des IRP. Le secteur juridique est conservateur comme celui du judiciaire, que 80 % de cadres et assimilés sont donc plutôt de droite mais il va faire le nécessaire pour obtenir un bon résultat aux élections.

● Le secrétaire général poursuit en expliquant que la grève n'est pas une fin en soi. Du fait de toutes les attaques contre les salariés, cela mériterait qu'on arrête le travail mais en même temps, par manque d'impulsion et de débat dans les entreprises, les conditions ne sont pas réunies. Il va falloir faire un grand écart avec un maximum d'explications dans les équipes et une mobilisation maximale dans les ateliers. On ne peut aller plus loin du fait du manque de débat dans les entreprises. Reparler de la charge de travail à rapatrier de l'étranger ? Manifester devant le SPQN ? Si on lance l'appel à la grève, tout le monde doit la faire. Dans les équipes, les gars sont peut-être partagés, il faut en débattre. C'est vrai qu'ils sont préoccupés par les plans sociaux, la pénibilité... mais on peut aussi ce jour-là être tous ensemble dans une dynamique de grève et y ajouter des revendications d'entreprise. Il propose que le 9, nous appelions à participer massivement derrière le camion. On peut aussi, dans les jours à venir, informer les salariés et leur expliquer les enjeux, avec vote éventuel sur la grève. Mais il faut avoir un programme collectif pour cette journée.

● Un intervenant évoque les attaques concernant les sièges éditoriaux (dossiers Amaury, Equipe, *Le Monde*) ; le réaménagement conventionnel avec les employés et ouvriers qui passent à Syntec ; le chantier revoyant l'ensemble des accords de l'AFP et la prévision de rattachement à la Syntec ; le rallongement du temps de travail au *Monde*... L'orientation générale des éditeurs est flagrante. A la Dila et la Sacijo, des négociations sont en cours pour diminuer les effectifs. En presse parisienne, la finalité est de supprimer des emplois avec un volet plus constructif sur la pénibilité, la charge de travail, les aides à la presse. En attendant la poursuite des négociations, nous avons « du grain à moudre ». Sans mobilisation ni préparation de notre rapport de forces, comment conclure sur ces différents aspects ? Distribution : le chantier de déconstruction est en cours. Beaucoup d'entreprises hors presse sont concernées par des destructions massives d'emplois. Il faut communiquer là-dessus pour que les salariés soient intéressés. Le contexte général est une catastrophe sociale latente pour de nombreux salariés. Il faut que nous préparions d'autres rendez-vous et que cela soit vivant dans le quotidien à l'entreprise. Les AG de délégués presse fonctionnent bien, continuons à les réunir.

● Un intervenant souligne que la manifestation du 9 est exclusivement parisienne. Les UD en province affrèteraient

des trains mais seulement si 24 heures de grève sont décidées.

QUESTIONS DIVERSES

Formation syndicale

- Une journée d'étude sur l'ANI est programmée le 28 mai avec un expert d'Apex et Me Henry sur les méfaits de cette mesure mais très peu d'inscriptions ont été recensées à ce jour.

- Nous avons été contraints de reporter le **stage économique** ; les membres de la commission exécutive sont appelés à faire le maximum dans leur entreprise pour relayer des inscriptions afin de ne pas avoir encore à repousser cette formation.

Collecte pour les salariés de La Chapelle Darblay en lutte

Il a déjà été réuni 3 750 € qui constitueront notre premier reversement. Une délégation sera constituée pour remise en main propre en Normandie. Les camarades de Bobigny ont fait une donation importante. Il faudrait organiser l'entraide dans toutes les entreprises car il faut noter l'absence de solidarité dans les sièges éditoriaux, contrairement aux imprimeries et à la distribution.

Livre parisien

Didier informe la CE que la Commission paritaire nous a enlevé son accréditation pour le Livre parisien. En cause, le contenu de notre publication et la périodicité de parution du LP. Cette dernière devrait être de trois mois mais en 2014, nous avons sorti le premier numéro en janvier puis le suivant seulement en juin. Quant au contenu du numéro en question, il était axé uniquement sur la vie interne du syndicat (numéro évoquant seulement le congrès) alors que 50 % de la surface totale doivent être consacrés à un contenu d'intérêt général.

Les conséquences sont financières car le retrait de ce numéro paritaire nous prive d'un tarif préférentiel d'expédition à nos adhérents et il va nous être appliqué un taux de TVA plus important. Nous allons donc à nouveau déposer un dossier auprès des organismes concernés et ré adhérer à la FNPS qui défendra notre dossier. En attendant, il va falloir être vigilants sur la parution des prochains numéros pour être crédibles et avoir une chance d'obtenir un nouveau numéro de commission paritaire. Pour ce faire, il faudra s'attacher à publier chaque trimestre avec un contenu conforme. Avis aux rédacteurs, respectez les délais. Rappel du trésorier du SGLCE : un numéro nous coûtait environ 3500 € avec une TVA de 2 % ; cette dernière va être majorée à 20 %.

Départ de Dominique FOUBLIN

Un intrus s'est glissé dans notre commission exécutive ! Dominique FOUBLIN est entré au JO à 20 ans, en décembre 1980. Délégué du personnel depuis mars 1990, il est représentant syndical depuis 2008. Avec Henri Tanguy, Serge Paradis et Jean-Marc Briant, il a constitué pendant des années une équipe syndicale de choc. Il a aidé les plus jeunes dans leurs responsabilités. C'est un pilier du syndicat dans l'entreprise : son expérience, sa mémoire extraordinaire et ses bons mots vont nous manquer. Dominique savait être tranchant avec la direction en gardant le sourire. Le 30 avril, ce sera la quille pour lui, il retournera dans son petit village en Picardie. Après le congrès, Dominique avait demandé à me voir pour anticiper son départ et évoquer son remplacement dans un esprit de responsabilité : sa volonté était de partir en ayant formé, aidé et mis sur la bonne voie sa remplaçante. Nous savons que notre syndicat peut compter sur toi, Dominique, et sur ta fidélité comme adhérent de notre syndicat. Nous te souhaitons bonne chance et bonne retraite.

Fin de la séance à 17 h 20



Assemblée générale statutaire du 2 avril 2015

RÉSOLUTION



L'ensemble des participants à l'assemblée a eu un large échange sur la situation générale et le constat qui s'impose après les élections municipales.

Le taux très important de l'abstention met en évidence que les politiques antisociales des gouvernements successifs, répondant aux intérêts du monde de la finance, du grand patronat, au détriment des intérêts des salariés et des retraités, alimentent un rejet important de la politique.

Force est de constater que les politiques menées aujourd'hui sont les mêmes qu'hier, et le gouvernement mis en place ce jour augure que la situation ne s'améliorera pas sous l'autorité d'un Premier ministre dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'il sera plutôt enclin à poursuivre la politique de son prédécesseur.



Les logiques d'austérité ne répondent ni aux revendications des salariés et des retraités, ni aux attentes des populations, bien au contraire, c'est à l'augmentation du chômage, à la diminution des salaires et des pensions de retraite, à l'aggravation de la préca-



rité, au démantèlement de la protection sociale que l'on assiste...

Ces politiques ultralibérales, au service des plus riches et du Medef, se succèdent et se généralisent sous ce gouvernement.

Les entreprises reçoivent plus de 170 milliards d'aides publiques, et cela sans conditions ni contreparties, notamment en matière d'emploi.

Le pacte de responsabilité est une véritable attaque contre le monde du travail, en particulier les 50 milliards d'euros d'économie programmée, qui répondent à une lo-

gique inacceptable d'austérité et attaquent inévitablement les services publics, la protection sociale et la solidarité nationale, alors que les besoins sociaux augmentent considérablement.

L'action du 18 mars dernier, à laquelle de nombreux retraités de la SURL ont participé, a été importante mais insuffisante : il faut faire beaucoup plus fort pour être entendu.

Les dernières décisions prises par l'Arcco et l'Agirc, notamment le gel des augmentations de retraite, devraient nous inciter à agir davantage, seuls les administrateurs CGT se sont opposés à cette mesure qui aggrave la situation des retraités.

Ce gel des pensions aura des conséquences à plus long terme, un ou plusieurs points en moins pour les retraités d'aujourd'hui, c'est un ou plusieurs points en moins pour les retraités de demain. Sans compter les effets, pour l'économie, d'une baisse de la consommation qui renforce la spirale récessive.

Ce n'est pas d'une baisse des pensions que les différents régimes des retraites ont besoin, mais de plus d'emplois, et plus de pouvoir d'achat pour tous les salariés.

Voilà une raison de plus, s'il en était besoin, pour préparer et réussir la grande manifestation des retraités le 3 juin, où nous pourrions crier haut et fort :

« Ça suffit, les retraités ne sont pas des vaches à lait »

Les retraités de la SURL sont résolus, par leur participation, à contribuer à la réussite de cette manifestation.

Montreuil, le 2 avril 2015



Résolution de l'Assemblée générale des photgraveurs de Presse



La section photogravure de presse du SGLCE, composée de journalistes et de techniciens, ouvriers et cadres, réunie le 29 mars 2015, adopte la résolution suivante :

L'érosion de la diffusion de la presse d'information générale et politique (IGP) sur support papier est un constat et semble irréversible.

Le développement des outils numériques façonne de nouveaux modes de consommation de l'information.

Pour autant, la croissance des innovations techniques et le profond changement des pratiques de lecture, principalement chez les nouvelles générations, offrent de nouvelles perspectives professionnelles. Ils conduisent les journalistes et techniciens de presse à modifier leur évolution professionnelle et parfois leurs frontières de métier. Cette évolution a pour socle les principes définis à la refondation de la presse française en 1945, celle qui confie aux journalistes et travailleurs du livre une mission de veille de la démocratie.

Ainsi, quels que soient les supports ou technologies, la bataille pour des contenus de qualité, permettant l'éveil de l'intelligence critique, est toujours au cœur du rôle social des métiers de la presse.

En 2006, par leurs fonctions professionnelles les photgraveurs de presse opérant

dans les sièges éditoriaux ont été reconnus journalistes.

Cette même année ils choisissaient la double appartenance SGLCE/SNJ-CGT.

Cela supposait déjà que nous avions fait le « deuil » des organisations anciennes, cloisonnées, sectorielles, catégorielles.

Par cet acte nous avons fait le choix d'un syndicalisme qui a conscience de l'intérêt

commun, un syndicalisme qui s'enrichit de l'autre et permet d'agir ensemble.

Aujourd'hui, nous pensons toujours que la conscience, les capacités physiques, intellectuelles et de résistance des travailleurs se forment et évoluent dans et par la relation avec l'autre.

Nous considérons que cette orientation peut servir de catalyseur à une dynamique de mobilisation et de syndicalisation efficace.

C'est pourquoi l'assemblée générale de la section photogravure décide de conserver la double appartenance au SGLCE et au SNJ-CGT.

Afin d'être cohérents avec le SGLCE, qui considère que les journalistes ont leur place au SNJ-CGT et conséquents avec le SNJ-CGT et nos camarades aujourd'hui journalistes, nous décidons d'inverser l'application de la double appartenance.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2016, les camarades ayant la double appartenance adhéreront au SNJ-CGT, qui reversera sa quote-part au SGLCE.

Résolution adoptée à l'unanimité moins trois abstentions





“Une tranche d’histoire vue d’en bas”

Notre camarade Roger Déda-me est l’auteur de plusieurs ouvrages sur l’histoire des organisations syndicales CGT dans les industries et métiers du livre mais aussi sur les techniques ayant marqué le support imprimé.

Après « Une histoire des syndicats du livre » et « Le Syndicat du Livre-CGT » publiés aux Indes savantes, Roger nous conte, cette fois, son propre parcours. Il nous invite à le suivre dans les grandes étapes de son existence. C’est une autobiographie dans laquelle s’entrecroise Roger, des événements historiques, des rencontres avec des personnalités qui l’ont accompagné un bout de chemin. Il apporte son témoignage d’une tranche de vie d’un ouvrier du livre depuis ses premières années passées dans le quartier parisien du Marais dans les années 30, jusqu’à son départ à la retraite dans les années 90.

Entre ses deux points de repères il nous entraîne avec lui à l’école Estienne, au service national en Allemagne, en Algérie avec les appelés



du contingent et dans les imprimeries du Labeur et de la presse. En 190 pages, l’ensemble compose dans un style vivant une tranche d’histoire personnelle qui se mêle à d’autres histoires.

Roger nous propose un récit autobiographique empreint d’humanité ancré dans les grandes dates et événements historiques qu’ils soient sociaux, professionnels, syndicaux ou politiques. Il n’est pas ici question d’autosatisfaction mais d’une histoire vécue modestement, vue d’en bas, avec suffisamment de distance pour pouvoir témoigner d’un parcours de vie militante faite

d’engagements, de passion pour un métier, une profession, une industrie, de solidarités, d’actions et de rencontres. C’est un témoignage auquel on s’identifie, qui nous parle aujourd’hui encore par son contenu sensible en se gardant bien de donner des leçons. Le lecteur aura un très bon moment de lecture avec cette « tranche d’histoire vue d’en bas » de Roger Déda-me.

Guillaume THOMAS FLORES

La CGT progresse au Figaro

La CGT devient la deuxième organisation syndicale à la Société du Figaro avec près de 25 % des voix, tous collèges confondus, dans un scrutin où 5 organisations syndicales se faisaient face (CGT, CFDT, CFTC, CGC et SNJ autonome).

La participation au scrutin, pour la première fois uniquement électronique, s’établit à 65 %, en retrait de 5 points par rapport à 2011.

La CGT (rassemblée sur une liste commune avec le SGLCE-CGT, Info’com et le SNJ-CGT) recueille 33 % des voix chez les cadres, 38 % chez les

employés et 18 % chez les journalistes. Elle conserve deux élus par collègue (cadres, employés et journalistes) tant au Comité d’entreprise que pour les délégués du personnel. Lors de la mise en place du bureau du CE, Bruno Watel (SGLCE-CGT), a recueilli l’unanimité pour tenir le poste de secrétaire du Comité d’entreprise.

Ce résultat est le fruit d’un travail de rassemblement de la CGT et du choix d’un syndicalisme solidaire à l’écoute des salariés du Figaro.

Laurent MARDELAY
délégué syndical CGT du Figaro

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Avril 2015	128,27	+ 0,1	+ 0,1
Mars 2015	128,12	+ 0,7	- 0,1
Février 2015	127,28	+ 0,7	- 0,3
Janvier 2015	126,45	- 1,0	- 0,4
Décembre 2014	127,73	+ 0,1	+ 0,1
Novembre 2014	127,62	- 0,2	+ 0,3
Octobre 2014	127,84	0,0	+ 0,5
Septembre 2014	127,80	- 0,4	+ 0,3
Août 2014	128,29	+ 0,4	+ 0,4
Juillet 2014	127,73	- 0,3	+ 0,5
Juin 2014	128,14	0,0	+ 0,5
Mai 2014	128,15	0,0	+ 0,7
Avril 2014	128,15	0,0	+ 0,7
Mars 2014	128,20	+ 0,4	+ 0,6

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

■ Au 1/1/2015, le Smic a été augmenté de 0,8 %, ce qui amène le salaire horaire à 9,61 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 457,52 € et un salaire net de 1 139,02 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :

- 1 665,74 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36^e à la 39^e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :

- 7,69 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)
- 8,65 € pour salariés âgés de 17 ans à 18 ans (abattement de 10 %)

- Plafond de la Sécurité Sociale

3 170 €/mois ;

38 040 €/an.

Chômage total

Allocation de solidarité

Durée d’indemnisation

- Égale à la durée d’affiliation dans la limite de 24 mois pour les salariés de moins de 50 ans et 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

La durée d’indemnisation ne peut dépasser la durée d’affiliation au régime d’assurance chômage.

- Maintien des allocations jusqu’à la liquidation de la retraite à taux plein : à partir de 60 ans et 6 mois et au plus tard jusqu’à 65 ans.

Durée minimale d’affiliation : 4 mois ;

si l’allocataire reprend un emploi dans les 12 mois suivant cette première ouverture de droit, la durée d’affiliation minimale requise pour avoir droit à une nouvelle indemnisation est de 6 mois.

Période de référence : 28 mois pour les salariés de moins de 50 ans ; 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.